La règle de l'exercice réputé et le report QEEBR

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Deux caractéristiques du régime des plans d'actionnariat sont pertinentes pour des équipes crypto mobiles. La règle de l'exercice réputé (deemed exercise rule) s'applique au salarié non citoyen qui cesse son emploi à Singapour ou quitte Singapour pour plus de trois mois. Il est réputé avoir exercé toutes ses options non exercées et avoir acquis toutes ses attributions d'actions non encore acquises à la date de la cessation. L'impôt est calculé sur la valeur à cette date ou, si elle est inférieure, sur la valeur un mois auparavant.[1] La règle vise à percevoir l'impôt auprès de salariés qui partiraient autrement avec des options non exercées et ne reviendraient jamais. Elle s'applique aux actions et aux actions tokenisées. Elle ne s'applique pas aux attributions de jetons qui ne sont pas des actions, car celles-ci échappent à la section 10(6). Un ingénieur étranger qui quitte Singapour avec des jetons de gouvernance non encore acquis n'est donc soumis à aucun exercice réputé et sera imposé, le cas échéant, dans son nouveau pays de résidence lors de l'acquisition des jetons.

Le Qualified Employee Equity-based Remuneration Scheme (QEEBR) permet au salarié de différer l'impôt sur les gains d'options et d'attributions d'actions jusqu'à cinq ans, moyennant un intérêt au taux de base (prime rate), à condition que le plan et le salarié remplissent les conditions du régime. Ce report tient compte du fait

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

qu'un salarié peut détenir des actions illiquides et ne pas être en mesure de payer l'impôt sur des gains latents.[2] Le QEEBR ne s'applique pas aux attributions de jetons qui ne sont pas des actions. Il en résulte un décalage auquel toute société de jetons singapourienne est confrontée. Un salarié dont l'attribution de jetons acquise vaut 2 millions de S$ et qui ne dispose d'aucun marché pour les vendre doit l'impôt sur 2 millions de S$ sans aucun report. Un collègue titulaire d'une attribution d'actions équivalente peut différer l'impôt pendant cinq ans. Le remède pratique consiste pour la société à verser une composante en espèces ou à vendre des jetons pour le compte du salarié afin de financer l'impôt. Dans les deux cas, la trésorerie de la société doit être organisée à cet effet.

Note pratique

Si vous gérez un plan de jetons à Singapour, structurez-le de manière que chaque date d'acquisition soit aussi une date de liquidité. Faites acquérir les jetons à des dates où ils sont négociables, versez une prime en espèces calibrée sur l'impôt marginal du salarié sur la valeur à l'acquisition, ou mettez en place un mécanisme de vente pour couvrir l'impôt (sell-to-cover) par l'intermédiaire d'une plateforme d'échange agréée. Documentez la méthode d'évaluation pour chaque date d'acquisition et appliquez-la de manière constante. Remettez à chaque salarié un relevé indiquant la valeur en dollars de Singapour à l'acquisition afin qu'il puisse remplir sa déclaration. Un plan qui ignore ces points produit des collaborateurs redevables d'un impôt sur des jetons qu'ils ne peuvent pas vendre, ce qui est la cause de départs la plus fréquente que j'aie observée dans les équipes crypto de Singapour.

Notes

1. Income Tax Act 1947, section 10(7) et dispositions connexes relatives à la règle de l'exercice réputé pour les salariés étrangers qui cessent leur emploi ou quittent Singapour ; IRAS, *Tax Treatment of Employee Share Options and Other Forms of Employee Share Ownership Plans*, section relative à la règle de l'exercice réputé. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

2. IRAS, Qualified Employee Equity-based Remuneration Scheme, conditions et procédure de demande (report jusqu'à cinq ans avec intérêts ; demande du salarié avec confirmation de l'employeur). ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com